



# Assemblée générale

Distr. générale  
7 juillet 2010  
Français  
Original : arabe

---

**Dixième session extraordinaire d'urgence  
de l'Assemblée générale**  
Point 5 de l'ordre du jour  
**Mesures illégales prises par les autorités israéliennes  
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste  
du territoire palestinien occupé**

**Lettre datée du 25 juin 2010, adressée au Président  
de l'Assemblée générale par le Représentant permanent  
de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

En ma qualité de Président du Groupe des États arabes pour le mois de juin 2010 et au nom des États membres de la Ligue des États arabes, je voudrais, conformément au paragraphe 6 de la résolution ES-10/18 de l'Assemblée générale en date du 16 janvier 2009, demander à l'Assemblée générale de reprendre sa dixième session extraordinaire d'urgence afin d'examiner le point de l'ordre du jour intitulé « Mesures illégales prises par les autorités israéliennes à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste du territoire palestinien occupé » et, plus particulièrement, la situation engendrée par le blocus de la bande de Gaza imposé par Israël.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de la Jamahiriya  
arabe libyenne populaire et socialiste  
auprès de l'Organisation des Nations Unies,  
Président du Groupe des États arabes  
(*Signé*) Abdurrahman Mohamed **Shalgham**

